



CAPL DE NOTATION juin 2011

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette CAP de notation sans évoquer le contexte social actuel .

La CAPL de ce jour est convoquée dans un contexte d'aggravation de la crise économique et sociale qui touche tous les salariés, les annonces de plans de rigueur et d'austérité se développent, tant dans notre pays qu'au niveau international.

La pression exercée par les marchés financiers avec la complicité des États, du FMI et de la Commission européenne entraîne des reculs sociaux sans précédent. Les gouvernements, jouant sur la peur et la dramatisation, accompagnent ce mouvement d'attaques contre les missions publiques et contre les droits et garanties de tous les salariés.

Dans le même temps, le gouvernement a pris des mesures contre les retraites et les pensions dont l'objectif central sera de réduire les dépenses publiques pour satisfaire les marchés financiers, malgré le refus d'une large partie de la population lors du mouvement social de l'automne dernier.

Il a multiplié les mesures toutes plus régressives les unes que les autres (allongement des durées de cotisations, création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires, Le résultat, nous le connaissons : une baisse vertigineuse du montant des retraites et des pensions.

Les interventions des Directeurs des cabinets ont mis en évidence que les Ministres de Bercy s'inscrivent totalement dans le plan de rigueur et d'austérité et souhaitent amplifier les logiques régressives poursuivies au titre de la RGPP, de la casse des services et de l'emploi public comme du Statut, des retraites, des droits et garanties.

Le mouvement social de l'automne 2010, qui s'est développé autour d'exigences communes sur les salaires, l'emploi et les retraites, fort du soutien d'une large majorité de la population, restera marqué par son ampleur et sa détermination. Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les personnels de la Fonction publique ont été massivement présents.

L'ensemble des observateurs a souligné le rôle qu'ont joué dans notre pays le haut niveau de la protection sociale, les services publics et l'importance de l'emploi public pour lutter contre la crise financière. Ces atouts sont menacés par la politique d'austérité menée par le gouvernement au risque de compromettre la sortie de crise.

La politique salariale conduite dans la Fonction publique est, à cet égard et pour les personnels, particulièrement pénalisante.

Des années de politique de moindre augmentation de la valeur du point par rapport à l'inflation ont conduit à une perte considérable du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique hospitalière, territoriale et d'Etat.

Le gel pour 2011, celui fortement envisagé pour 2012 et 2013, crée une situation sans précédent, porteuse de lourds reculs sociaux et de bradage des qualifications. Et ce, d'autant qu'ils se cumuleraient avec la forte augmentation des retenues pour pension dans l'inacceptable loi de réforme des retraites.

Il est urgent d'imposer d'autres choix, d'en finir avec l'artificielle opposition emplois / salaires.

La CGT Finances Publiques exige du gouvernement :

- . des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat ;
- . une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- . une amplitude réelle des carrières.

La CGT Finances Publiques continue et continuera d'appeler les personnels à se mobiliser :

- contre les suppressions d'emplois,
- pour la création d'emplois nécessaires à l'accomplissement des missions,
- pour de meilleurs salaires,
- pour une retraite décente,
- et pour la reconnaissance du travail des agents au travers d'une notation équitable et non contingentée.

En effet chaque année qui passe fait la démonstration du caractère injuste, inéquitable et incohérent du nouveau système.

Sa marque de fabrique c'est la volonté de laminer toujours plus les droits et garanties des personnels, d'isoler les agents, de les mettre en concurrence au nom de la recherche de leur productivité maximum.

Ensuite, deuxième élément de contexte très préoccupant, celui de **la mise en place, dans la Fonction publique, de la PFR** (prime de fonction et de résultat). Le décret de 2002 a quasiment supprimé la note chiffrée en tant qu'élément de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents au profit d'une distribution de mois. Le décret de 2007 en poursuivant dans la même logique, supprime cette note. Et l'étape suivante, c'est la rémunération au mérite « plein pot ». L'évaluation ne servirait plus seulement aux avancements de carrière mais aussi à la rémunération.

Le terrain se prépare pour une généralisation de cette orientation qui a comme corollaire la disqualification de l'outil de défense des agents que constituent les CAP d'appel de note.

La CGT dénonce le développement de la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières et revendique un système d'évaluation de la valeur professionnelle des agents qui repose sur des critères objectifs et des garanties collectives élevées.

Pour ces raisons, la CGT est très vivement opposée à ce projet de **PFR**.

La CGT reste attachée à un système de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui permet d'obtenir des accélérations de carrière, mais basé sur des critères objectifs : connaissances professionnelles, sens du service public, qualités relationnelles, implication dans le fonctionnement du service et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues.

Les élus de la CGT réaffirment leur exigence d'un système de notation fondé sur la reconnaissance, dans la transparence, de la valeur professionnelle de tous les agents. C'est cette valeur professionnelle qu'il s'attachera à défendre au sein de cette instance.

COMPTE RENDU

Les CAPL (catégorie A, C et B - filière fiscale) d'appel de notation se sont déroulées les 14, 16 et 17 juin .

Les débats ont porté :

Catégorie A sur 6 demandes d'appel de notation. La direction avait mis en réserve pour l'échelon terminal un « +0,02 », pour l'échelon variable un « +0,06 » et deux « + 0,02 ».

A l'issue des débats un « + 0,06 » et un « +0,02 » ont été attribués.

Catégorie C sur 8 demandes d'appel de notation. La direction avait mis en réserve pour l'échelon terminal un « +0,02 », pour l'échelon variable un « +0,06 » et quatre « + 0,02 ».

A l'issue des débats un « + 0,06 » et cinq « +0,02 » ont été attribués (un « +0,02 provient d'une demande d'un agent qui bénéficiait d'un « 0,02 » et qui a obtenu un « +0,06 »).

Catégorie B sur 18 demandes d'appel de notation. La direction avait mis en réserve pour l'échelon variable un « +0,06 » et quatre « + 0,02 ». Il n'y a plus d'échelon terminal dans la nouvelle carrière B.

A l'issue des débats un « + 0,06 » et quatre « +0,02 » ont été attribués, et un « +0,01 » (nouveau depuis la mise en place du nouveau barème de notation, c'est une indication pour l'obtention d'un « +0,02 » en 2012).

Pour refuser la majoration, la direction invoque très fréquemment la comparaison des mérites entre agents du même grade, ce que la CAPL, bien sûr, ne peut apprécier et qui relève du seul pouvoir de l'administration.